

14 NOV. 2023 *034855

Arrêté fixant la liste des candidats déclarés admis aux concours directs et professionnels d'accès aux corps du cadre du Chiffre, session 2022.

LE MINISTRE, SECRETAIRE GENERAL DE LA PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE,

- VU la Constitution ;
VU la loi n° 61-33 du 15 juin 1961 relative au statut général des fonctionnaires, modifiée ;
VU la loi n° 83-03 du 28 janvier 1983 portant statut spécial du personnel du Chiffre, modifiée par la loi n° 2014-24 du 1^{er} juillet 2014 ;
VU la loi n° 97-17 du 1^{er} décembre 1997 portant Code du Travail ;
VU le décret n° 63-293 du 11 mai 1963 fixant le régime commun des concours prévus pour l'admission dans les différents corps des fonctionnaires ;
VU le décret n° 74-347 du 12 avril 1974 fixant le régime applicable aux agents non fonctionnaires, modifié par le décret n° 80-700 du 12 juillet 1980 ;
VU le décret n° 84-86 du 25 janvier 1984 fixant les modalités d'application de la loi 83-03 du 28 janvier 1983, modifié par le décret n° 2014-1306 du 13 octobre 2014 ;
VU le décret n° 2007-909 du 31 juillet 2007 relatif à l'organisation de la Présidence de la République, modifié ;
VU le décret 2020-2104 du 1^{er} novembre 2020 portant nomination d'un Ministre, Secrétaire général de la Présidence de la République ;
VU le décret n° 2021-35 du 14 janvier 2021 portant création, et fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de la Direction générale du Chiffre et de la Sécurité des Systèmes d'Information (DCSSI) ;
VU l'arrêté n° 04893 PR/M.SG/STCC-SSI/CFEC-SSI du 30 mars 2016 fixant les conditions de mobilisation et d'utilisation des ressources propres du Centre de formation, d'Enseignement Cryptologique et à la Sécurité des Systèmes d'Information du Secrétariat général de la Présidence de la République (Direction générale du Chiffre et de la Sécurité des Systèmes d'Information) ;
VU l'arrêté n° 0025723/PR du 11 novembre 2020 portant délégation de signature du Président de la République au Ministre, Secrétaire Général de la Présidence de la République ;
VU l'arrêté n° 025021 du 12 septembre 2022 portant ouverture des concours directs et professionnels d'accès aux corps des cryptologues, des ingénieurs du chiffre et des chiffreurs (session 2022), modifié par l'arrêté n° 026942 du 13 octobre 2022 ;
VU l'arrêté n° 037412 du 15 décembre 2022 portant nomination des membres de la commission de correction des épreuves des concours directs et professionnels d'accès aux corps du cadre du chiffre (session 2022) ;
VU l'Instruction n° 362 /PR/MSG du 24 novembre 2014 portant organisation et précisant les conditions de fonctionnement du Centre de formation, d'Enseignement Cryptologique et à la Sécurité des Systèmes d'Information (CFEC-SSI) ;
VU le procès-verbal de délibération n° 0547/PR/SG/DCSSI/DAJRE/DA du 05 mai 2023 de la réunion du 19 avril 2023 de la commission de correction des épreuves des concours directs et professionnels d'accès aux corps du cadre du chiffre (session 2022) ;
VU l'ensemble du dossier sur le recrutement du personnel du Chiffre ;

A R R E T E :

Article premier.- Sont déclarés admis aux concours directs et professionnels d'accès aux corps du cadre du Chiffre organisés les 28 et 29 décembre 2022, les candidats dont les noms suivent, classés par ordre de mérite :

A - CONCOURS DIRECT D'ACCES AU CORPS DES CRYPTOLOGUES :

N° d'ordre	Prénom(s) et NOM	Date et lieu de naissance
NEANT	NEANT	NEANT

B - CONCOURS DIRECT ET PROFESSIONNEL D'ACCES AU CORPS DES INGENIEURS DU CHIFFRE

1) Concours direct

N° d'ordre	Prénom(s) et NOM	Date et lieu de naissance
1 ^{er}	Serigne Abi SOW	né le 16/04/1997 à Saint-Louis
2 ^{ème}	Jean Baptiste Boucar NGOM	né le 16/09/1998 à Kaolack
3 ^{ème}	Armand DIANDY	né le 02/11/1995 à Rufisque
4 ^{ème}	Mariama NDIAYE	née le 05/06/1998 à Ziguinchor
5 ^{ème}	Ousmane BA	né le 16/06/1995 à Bambilor
6 ^{ème}	Aly DIALLO	né le 17/11/1991 à Vélingara

2) Concours professionnel

N° d'ordre	Prénom(s) et NOM	Date et lieu de naissance
1 ^{er}	Djibril FALL	né le 26/02/1975 à Saint-Louis
2 ^{ème}	Doudou Mamadou SIDIBE	né le 24/11/1976 à Dakar

C - CONCOURS DIRECT D'ACCES AU CORPS DES CHIFFREURS

N° d'ordre	Prénom(s) et NOM	Date et lieu de naissance
1 ^{er}	Issa FAYE	né le 05/11/2002 à Thiare Ndiargui
2 ^{ème}	Magatte DIALLO	né le 31/12/1992 à Saint-Louis
3 ^{ème}	Maïmouna MANE	née le 14/10/2000 à Léona Thiaroye
4 ^{ème}	Mamadou DIEYE	né le 06/09/1998 à Guédiawaye
5 ^{ème}	Moussa WADE	né le 30/12/1997 à Saint-Louis
6 ^{ème}	Ibrahima SARR	né le 14/04/1988 à Médina Gounass
7 ^{ème}	Abdou Aziz HANNA	né le 08/11/1995 à Dakar
8 ^{ème}	Bakary CISSOKO	né le 11/12/1997 à Mbour
9 ^{ème}	Boubacar DIALLO	né le 15/07/1990 à Tambacounda
10 ^{ème}	Adama NDIAYE	né le 20/04/1990 à Ogo
11 ^{ème}	Khadim DIOUF	né le 06/04/1999 à Mekhe Lambaye
12 ^{ème}	Birane SALL	né le 01/04/1988 à Kheune
13 ^{ème}	Madiagne DIOP	né le 31/12/1993 à Saint-Louis

Article 2 : Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.


Oumar Samba BA

Ampliations :

M.SG/PR : 2 ; MAESE : 2 ; MFB : 4 ; MINT : 2 ; MFPTSP : 2 ; IGE : 2 ; SG/DCSSI : 10 ; SG/DMG : 2 ; GOUVERNANCES : 14 ;
Intéressés : 1 ; Archives nationales : 1.